



Conseil économique et social

Distr. limitée
21 avril 2016

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-douzième session

Bangkok, 15-19 mai 2016

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire annoté de la soixante-douzième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

I. Ordre du jour provisoire

Segment hauts responsables

1. Ouverture de la session:
 - a) Allocutions d'ouverture;
 - b) Élection du Bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.

2. Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique:
 - a) Questions de développement concernant les pays les moins avancés;
 - b) Questions de développement concernant les pays en développement sans littoral;
 - c) Questions de développement concernant les pays insulaires en développement du Pacifique;
 - d) Rapport 2016 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers;
 - e) Questions diverses.

3. Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales:
 - a) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif;
 - b) Commerce et investissement;
 - c) Transports;
 - d) Environnement et développement;

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 3 mai 2016.

- e) Technologies de l'information et de la communication;
 - f) Réduction des risques de catastrophe;
 - g) Développement social;
 - h) Statistiques;
 - i) Activités sous-régionales pour le développement.
4. Questions relatives à la gestion:
- a) Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2014-2015;
 - b) Modifications de programme proposées pour la période biennale 2016-2017;
 - c) Projet de cadre stratégique pour la période biennale 2018-2019;
 - d) Partenariats, contributions extrabudgétaires et développement des capacités.
5. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.
6. Date, lieu et thème de la soixante-treizième session de la Commission (2017).

Segment ministériel

7. Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique:
- a) Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique;
 - b) Étude 2016 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique.
8. Thème de la soixante-douzième session de la Commission: « Science, technologie et innovation pour le développement durable ».
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission.

II. Annotations

Segment hauts responsables

1. Ouverture de la session

a) Allocutions d'ouverture

Le programme détaillé de l'ouverture de la session sera annoncé dès qu'il aura été finalisé.

b) Élection du Bureau

L'article 13 du Règlement intérieur de la Commission dispose ce qui suit: « La Commission élit chaque année, à sa première séance, parmi les représentants de ses membres, un Président et deux Vice-Présidents (appelés premier Vice-Président et second Vice-Président), qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. » Si la plénière le

décide, cet article peut être appliqué différemment pour permettre à la Commission d'élire plus de deux vice-présidents, comme cela a été le cas lors de sessions précédentes, la Commission pouvant élire alors un bureau composé d'un président et de plusieurs vice-présidents.

Le Segment hauts responsables peut décider de se constituer en deux comités pléniers et un groupe de travail des projets de résolution. Il élit alors un président et des vice-présidents pour chacun de ces organes.

Le Segment ministériel élit le Président et les Vice-Présidents de la Commission.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire (E/ESCAP/72/L.1)

Ordre du jour provisoire annoté (E/ESCAP/72/L.2/Rev.1)

2. Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique

a) Questions de développement concernant les pays les moins avancés

Documentation

Mise en œuvre régionale du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (E/ESCAP/72/1)

En mai 2011, la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a adopté le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Le Programme d'action d'Istanbul vise principalement à aider les pays les moins avancés à surmonter les problèmes structurels qui se posent à eux pour éliminer la pauvreté, atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international et quitter la catégorie des pays les moins avancés. L'objectif du Programme d'action d'Istanbul est que la moitié d'entre eux puissent répondre aux critères de reclassement d'ici à 2020, l'effort portant surtout sur l'accroissement de leurs capacités de production.

De nombreux pays les moins avancés de la région ont accompli des progrès dans certains domaines liés au développement humain, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement. En tant que groupe, les pays les moins avancés de la région ont réduit la pauvreté de moitié et devraient réduire de moitié le nombre d'enfants en surpoids. Ils ont réalisé la parité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire et fait reculer la prévalence des maladies infectieuses. Même dans les zones où les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement ne devraient pas être atteintes, telles qu'en matière de mortalité infantile ou d'enseignement primaire, de nombreux pays les moins avancés ont progressé plus rapidement que la moyenne des pays de la région.

Toutefois, on observe de grandes différences en matière de croissance économique entre les pays les moins avancés; seuls les pays les moins avancés de l'Asie du Sud-Est ont atteint le seuil de 7 % de croissance annuelle fixé par le Programme d'action d'Istanbul. De plus, les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique ont connu une transformation

structurelle limitée et continuent de pâtir de lacunes importantes dans le domaine du développement infrastructurel. En outre, les progrès accomplis pour répondre aux besoins en matière d'assistance financière et technique, d'aide publique au développement, de capacités commerciales, d'accès aux marchés et d'allègement de la dette ont été moindres que prévu.

La mise en œuvre des objectifs contenus dans le Programme d'action d'Istanbul interviendra, pour sa seconde moitié, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La résolution 71/2 de la CESAP a prié la Secrétaire exécutive de continuer d'aider les pays les moins avancés en Asie et dans le Pacifique, en renforçant leurs capacités pour leur permettre d'adopter les mesures de politique générale propres à accélérer leur transformation structurelle et atteindre les autres objectifs de développement convenus au niveau international, dont les objectifs de développement durable.

L'Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique souhaitera peut-être examiner l'état de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans la région Asie-Pacifique. Il souhaitera peut-être aussi donner de nouvelles directives au secrétariat quant à la façon dont ce dernier peut aider les pays les moins avancés de la région, en coopération avec leurs partenaires de développement et d'autres organismes internationaux selon leurs mandats respectifs, à mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul, en particulier en les aidant à quitter la catégorie des pays les moins avancés.

b) Questions de développement concernant les pays en développement sans littoral

Documentation

Mise en œuvre régionale du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (E/ESCAP/72/2)

Dans le Programme d'action de Vienne pour les pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, les organisations régionales et sous-régionales, les organes directeurs des entités du système des Nations Unies et les organisations internationales ont été invités à intégrer le Programme d'action de Vienne dans leur programme de travail. Dans sa résolution 71/3, la Commission a prié la Secrétaire exécutive d'intégrer le Programme d'action de Vienne dans le programme de travail de la Commission, selon qu'il conviendra et dans les limites du mandat qui lui est assigné, et de soumettre des rapports analytiques annuels sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

L'appui à la mise en œuvre régionale du Programme d'action de Vienne a été intégré dans le programme de travail de la Commission. La CESAP a recensé trois contraintes principales pour les pays en développement sans littoral: i) le manque de ressources humaines et financières; ii) le manque de capacités techniques et institutionnelles; et iii) le manque d'appui politique et en matière de politiques. Des activités appropriées sont menées pour faire face à ces contraintes d'une manière holistique et pour assurer la réalisation efficace de la feuille de route en vue de la mise en œuvre du Programme d'action, contenue dans la note du secrétariat sur l'appui de la CESAP à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral

(document E/ESCAP/71/2). Au niveau national, un appui a été apporté pour l'élaboration des politiques, la mise en œuvre du programme et la coordination des parties prenantes. Aux niveaux sous-régional et régional, un appui a été apporté pour les travaux d'analyse, le réseautage, le partage des connaissances, la coopération de transit et l'intégration régionale.

L'Organe spécial souhaitera peut-être donner des directives au secrétariat sur la manière dont il peut aider les pays en développement sans littoral, en coopération avec leurs partenaires de développement et d'autres organismes internationaux, à mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne et à renforcer leur capacité de prendre des mesures de politique générale appropriées pour répondre aux besoins et aux défis de développement particuliers d'une manière plus cohérente.

c) Questions de développement concernant les pays insulaires en développement du Pacifique

Documentation

Appui de la CESAP à la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le Pacifique (E/ESCAP/72/3)

Dans le Programme 2030, les objectifs des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), telles qu'adoptées par la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, ont été réaffirmés. De plus, dans le Programme 2030, il a été convenu:

a) que le suivi et l'examen aux niveaux régional et sous-régional pourraient, selon qu'il convient, offrir la possibilité d'un apprentissage par les pairs, notamment à la faveur d'examens volontaires, d'un partage des meilleures pratiques et d'échanges de vues sur les objectifs communs; que la coopération des commissions et organisations régionales et sous-régionales était favorablement accueillie en la matière et que, parallèlement, les processus inclusifs régionaux mettraient à profit les examens effectués au niveau national et contribueraient au suivi et à l'examen à l'échelle mondiale, notamment dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable;

b) que, sachant combien il était important de tirer parti des mécanismes de suivi et d'examen existants au niveau régional et de laisser aux pays suffisamment de marge de manœuvre, tous les États Membres étaient encouragés à déterminer quelle instance régionale se prêterait le mieux à leur participation, et que les commissions régionales des Nations Unies étaient à cet égard invitées à continuer d'apporter leur appui aux États Membres.

Dans sa résolution 71/4, la Commission a convenu de la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et les organisations non gouvernementales de collaborer à la mise en œuvre des Orientations de Samoa. Les dirigeants du Pacifique ont également convenu d'un processus de collaboration capable d'intégrer le processus régional propre au Pacifique (le Cadre en faveur de l'intégration du Pacifique) aux objectifs de développement durable et aux Orientations de Samoa. Le Programme 2030 fournit donc une occasion unique de mettre à profit l'action menée par la CESAP dans le Pacifique pour mettre en œuvre les Orientations de Samoa d'une manière cohérente et intégrée.

L'Organe spécial souhaitera peut-être donner au secrétariat des directives sur la manière d'aider les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique à mettre en œuvre les Orientations de Samoa parallèlement aux objectifs de développement durable et aux processus régionaux des petits États insulaires en développement.

d) Rapport 2016 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers

Documentation

Appuyer la réalisation des objectifs de développement durable par les pays ayant les besoins particuliers en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/72/4)

Lancé en 2015, le rapport 2015 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers: développer les capacités productives pour surmonter les défis structurels (*Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2015: Building Productive Capacities to Overcome Structural Challenges*) est une nouvelle publication phare de la CESAP sur les défis de développement des pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région. Elle a pour objet principal de fournir une analyse socioéconomique approfondie et faisant autorité de la situation, des défis et des perspectives de chacun des groupes de pays ainsi que des solutions de politique ciblées destinées à promouvoir leur croissance inclusive et leur développement durable. Le thème principal de l'édition 2016 du rapport est la mise en œuvre et l'adaptabilité des objectifs de développement durable dans les pays ayant des besoins particuliers dans la région Asie-Pacifique.

Une stratégie de mise en œuvre pour les objectifs de développement durable devrait indiquer quels sont, parmi eux, ceux à considérer au début comme des objectifs prioritaires, et fournir notamment des moyens de mise en œuvre en la matière. À cette fin, elle devrait s'appuyer sur un cadre analytique mentionnant les compromis à trouver, ainsi que les synergies et les liens à établir entre ces différents objectifs. Le document E/ESCAP/72/4 résume les principaux résultats figurant dans le rapport 2016 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers concernant la question des stratégies de mise en œuvre en matière d'objectifs pour les pays ayant des besoins particuliers en Asie et dans le Pacifique. Il comprend également un cadre analytique et une enquête réunissant les avis d'experts et s'appuyant sur un échantillon représentatif de pays ayant des besoins particuliers en Asie et dans le Pacifique.

e) Questions diverses

L'Organe spécial souhaitera peut-être examiner d'autres questions portées à son attention.

3. Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales

Les documents énumérés ci-dessous contiennent des informations portant sur l'ensemble des sous-programmes, et les sections pertinentes seront examinées selon qu'il convient au titre du sous-programme correspondant.

Documentation

Renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales (E/ESCAP/72/5)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/72/6)

Rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2014-2015 (E/ESCAP/72/7)

Le point 3 de l'ordre du jour provisoire porte principalement sur: a) les enjeux et défis associés aux huit sous-programmes, y compris les activités des institutions régionales, dans le contexte du Programme 2030; b) les rapports des organes subsidiaires de la Commission (qui se sont réunis depuis la dernière session de la Commission); c) les rapports des autres organes intergouvernementaux; d) les progrès accomplis dans l'exécution des mandats de la Commission; et e) le rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2014-2015. Dans les documents présentés au titre de ce point de l'ordre du jour, sont identifiées les grandes priorités et les questions émergentes eu égard au contexte sous-régional.

Les résultats escomptés au titre de ce point de l'ordre du jour sont: a) l'identification des problèmes de développement émergents, notamment ceux découlant du Programme 2030, qui appellent une concertation; b) l'examen des progrès accomplis et le recensement des lacunes nécessitant une attention prioritaire s'agissant de l'exécution des mandats de la Commission; c) la suite à donner aux grandes conférences mondiales; d) la définition du point de vue de la région Asie-Pacifique sur certaines questions devant être examinées lors de grandes réunions mondiales en 2016; e) l'adoption des rapports des organes subsidiaires qui ont siégé depuis la soixante et onzième session de la Commission; et f) l'identification des principales questions à traiter lors des réunions d'organes subsidiaires prévues en 2016.

La Commission souhaitera peut-être donner au secrétariat des directives sur la façon dont ces axes prioritaires peuvent s'appliquer aux huit sous-programmes, en recensant, par exemple, les priorités, les lacunes en matière de mise en œuvre et toute assistance technique nécessaire au niveau sous-régional ou régional.

Le document intitulé « Renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique » présente un examen de la coopération et de l'intégration économiques régionales en tant que stratégie essentielle de la région pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Dans sa résolution 70/1, la Commission a reconnu, entre autres, les progrès importants accomplis par les groupements et organisations régionaux dans l'intégration de leurs sous-régions, et a proposé un programme visant à élargir et à approfondir la coopération et l'intégration économiques en Asie et dans le Pacifique et à progresser vers l'objectif à long terme de la formation d'une communauté économique de l'Asie et du Pacifique. La résolution comprenait une proposition visant à créer quatre groupes de travail d'experts spécialisés œuvrant dans les domaines suivants: a) progresser vers la formation d'un marché intégré; b) créer une connectivité ininterrompue dans la région; c) renforcer la coopération financière; et d) développer la coopération économique pour affronter les vulnérabilités et les risques communs. Le document fournit un résumé des questions essentielles en s'appuyant sur les conclusions des groupes de travail d'experts pour faire progresser la mise en œuvre de cette résolution. La Commission est invitée à examiner les recommandations figurant dans ce document et à formuler ses observations et directives en vue de faciliter encore la mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok dans le cadre de la préparation de la

deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique.

Le document intitulé « Rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2014-2015 » contient une évaluation des produits réalisés et des activités mises en œuvre au cours de l'exercice biennal 2014-2015 par rapport aux réalisations escomptées pour chaque sous-programme, telles qu'indiquées dans le cadre stratégique de l'exercice biennal. Le rapport sur l'exécution du programme comporte un aperçu des principales réalisations du programme et la présentation, par sous-programme, des résultats obtenus au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

La Commission est invitée à examiner ce rapport et à présenter ses observations sur l'exécution du programme de travail de la CESAP et de ses sous-programmes. Compte tenu des enseignements tirés, elle souhaitera peut-être également donner au secrétariat des directives sur la façon d'améliorer l'efficacité de son action.

a) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/72/6, résolutions 70/1, 71/2, 71/3 et 71/5)

Rapport du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif sur sa troisième session (E/ESCAP/72/8)

Note verbale datée du 19 avril 2016, adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de la République de Corée en Thaïlande (E/ESCAP/72/9)

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa douzième session (E/ESCAP/72/10)

Summary of the outcomes of the Workshop on Macroeconomic Modelling in Asia and the Pacific (E/ESCAP/72/INF/5) (en anglais seulement)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/72/6, résolutions 70/1, 71/2, 71/3 et 71/5)

Le document fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission:

a) Résolution 70/1 de la Commission, relative à la mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique;

b) Résolution 71/2 de la Commission, relative à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en Asie et dans le Pacifique;

c) Résolution 71/3 de la Commission, relative au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024;

d) Résolution 71/5 de la Commission, relative à l'application des résultats de la Consultation Asie-Pacifique de haut niveau sur le financement du développement.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application efficace des résolutions susmentionnées.

Rapport du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif sur sa troisième session (E/ESCAP/72/8)

Le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif a tenu sa troisième session à Bangkok du 1^{er} au 3 décembre 2015. Son ordre du jour a porté sur les défis macroéconomiques existants posés par le vaste ralentissement économique des économies des pays de la région Asie-Pacifique et concernant les politiques capables de renforcer la productivité au niveau des pays, ainsi que la coopération régionale en matière fiscale, une stratégie de mise en œuvre pour les objectifs de développement durable dans les pays ayant des besoins particuliers, et le renforcement des capacités pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable. Le Comité a examiné les questions pertinentes en la matière et formulé un certain nombre de recommandations sur la façon de relancer la croissance économique et de promouvoir le Programme 2030 pour renforcer le développement inclusif.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles que figurant dans le rapport du Comité, et à donner ses directives au secrétariat pour la poursuite de ses travaux.

Note verbale datée du 19 avril 2016, adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de la République de Corée en Thaïlande (E/ESCAP/72/9)

La CESAP a organisé en mars 2016 la Concertation de suivi de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique. Cet événement s'est tenu pour faire suite au document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et chargeant les commissions régionales de mobiliser les compétences et les mécanismes existants pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba, en collaboration avec les parties prenantes régionales. Il fait suite à des consultations régionales précédentes sur le financement du développement, organisées par la CESAP en 2014 et 2015.

Le Programme d'action d'Addis-Abeba fait partie intégrante du Programme 2030. La Concertation de haut niveau a examiné la stratégie de financement de l'Asie et du Pacifique pour la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, en s'attachant à deux questions particulièrement importantes pour la région: la coopération régionale en matière fiscale, notamment au niveau infranational, et le développement du marché des capitaux. Un résumé du Président, qui est annexé à la note verbale, récapitule les priorités principales et la voie à suivre résultant des délibérations. Il fournit de nouvelles directives pour les activités futures menées par la Commission à l'appui du financement du développement dans la région Asie-Pacifique.

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa douzième session (E/ESCAP/72/10)

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable et fournir au secrétariat des directives sur les travaux futurs du Centre.

Summary of the outcomes of the Workshop on Macroeconomic Modelling in Asia and the Pacific (E/ESCAP/72/INF/5) (en anglais seulement)

L'Atelier sur la modélisation macroéconomique en Asie et dans le Pacifique s'est tenu à Bangkok du 8 au 11 décembre 2015. Il a eu pour objectif de renforcer les capacités nationales afin d'intégrer les indicateurs sociaux et environnementaux dans les cadres de suivi et d'analyse des politiques macroéconomiques traditionnels pour suivre les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique.

L'atelier de formation a souligné l'importance de l'élaboration d'un cadre de modélisation quantitatif au niveau national qui puisse intégrer les piliers économique, social et environnemental du développement durable. Il a aussi montré la forte demande des États membres en matière de données techniques et d'appui des capacités dans le domaine de la modélisation macroéconomique et du développement durable.

Le document résume les conclusions tirées et les discussions de politique conduites par les représentants gouvernementaux lors de l'atelier, en y ajoutant les recommandations relatives à la coopération régionale visant à faire progresser l'élaboration des cadres de modélisation afin d'évaluer les effets des politiques de développement durable dans la région.

La Commission est invitée à prendre note du résumé.

b) Commerce et investissement

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/72/6, résolutions 70/4, 70/5 et 70/6)

Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa quatrième session (E/ESCAP/72/11)

Rapport de la deuxième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (E/ESCAP/72/12)

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa onzième session (E/ESCAP/72/13)

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa onzième session (E/ESCAP/72/14)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/72/6, résolutions 70/4, 70/5 et 70/6)

Le document fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions suivantes:

- a) Résolution 70/4 de la Commission, relative à la promotion du développement agricole durable en Asie et dans le Pacifique par le transfert de technologie;
- b) Résolution 70/5 de la Commission, relative au renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable;
- c) Résolution 70/6 de la Commission, relative à l'application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier.

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et fournir au secrétariat de nouvelles directives pour la mise en œuvre efficace des résolutions susmentionnées.

Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa quatrième session (E/ESCAP/72/11)

Le Comité a tenu sa quatrième session à Bangkok du 4 au 6 novembre 2015. Il a passé en revue les tendances et faits récents dans le domaine du commerce et de l'investissement et examiné le rôle joué par les politiques de commerce et d'investissement à l'appui de la participation aux chaînes de valeur, ainsi que la manière dont les politiques de commerce pouvaient mieux contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le Comité s'est penché sur la participation du monde des entreprises au renforcement de la coopération régionale et des capacités permettant au commerce et à l'investissement de mieux favoriser le développement durable, sur les activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et du Centre pour la mécanisation agricole durable, ainsi que sur la mise en œuvre des résolutions 68/3, 70/1, 70/4, 70/5 et 70/6 de la Commission. Le Comité a étudié le projet de cadre stratégique pour 2018-2019 concernant le sous-programme consacré au commerce et à l'investissement.

La Commission souhaitera peut-être examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles que figurant dans le rapport du Comité, et fournir au secrétariat de nouvelles directives.

Rapport de la deuxième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (E/ESCAP/72/12)

La Commission souhaitera peut-être prendre note du rapport et donner au secrétariat des orientations complémentaires quant aux activités futures du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier.

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa onzième session (E/ESCAP/72/13)

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de

technologie et fournir au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa onzième session (E/ESCAP/72/14)

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable et donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

c) Transports

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/72/6, résolution 71/6)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/72/6, résolution 71/6)

Le document fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 71/6 de la Commission, relative à la connectivité des transports maritimes pour le développement durable.

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et donner au secrétariat de nouvelles directives pour une mise en œuvre efficace de cette résolution.

d) Environnement et développement

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/72/6, résolution 70/12)

Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa quatrième session (E/ESCAP/72/15)

Rapport du Forum Asie-Pacifique sur le développement durable sur sa troisième session (E/ESCAP/72/16)

Promouvoir la connectivité de l'énergie régionale en Asie et dans le Pacifique: défis et possibilités concernant la mise en adéquation du secteur de l'énergie avec le développement durable (E/ESCAP/72/33)

Report of the Coordinating Committee for Geoscience Programmes in East and Southeast Asia (E/ESCAP/72/INF/1) (en anglais seulement)

Report of the Mekong River Commission (E/ESCAP/72/INF/2) (en anglais seulement)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/72/6, résolution 70/12)

Le document fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 70/12 de la Commission intitulée « Renforcer les efforts en faveur des établissements humains et du développement urbain durable pour la région de l'Asie-Pacifique ».

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et donner ses directives au secrétariat pour l'application efficace de cette résolution.

Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa quatrième session (E/ESCAP/72/15)

Le Comité de l'environnement et du développement a tenu sa quatrième session à Bangkok du 11 au 13 novembre 2015. Compte tenu des possibilités offertes par le Programme 2030 et le processus des objectifs de développement durable, le Comité a examiné les questions émergentes et persistantes relatives au Programme 2030 en vue de promouvoir encore une transformation pour une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable.

Le Comité a également fourni au secrétariat des directives concernant l'élaboration ultérieure de solutions politiques et de moyens de mise en œuvre en vue de poursuivre le développement inclusif et durable.

Rapport du Forum Asie-Pacifique sur le développement durable sur sa troisième session (E/ESCAP/72/16)

Conformément à la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable, le Forum Asie-Pacifique sur le développement durable a tenu sa troisième session à Bangkok du 3 au 5 avril 2016 en tant que manifestation préparatoire au forum politique de haut niveau pour le développement durable. En tant que plate-forme régionale principale pour la mise en œuvre cohérente et coordonnée du Programme 2030, le Forum Asie-Pacifique sur le développement durable a pour objectif de renforcer le cadre institutionnel pour le développement durable au niveau régional. À la troisième session du Forum, une feuille de route régionale destinée à déterminer les priorités pour les objectifs de développement durable dans la région et leur mise en œuvre ultérieure a été examinée.

Promouvoir la connectivité de l'énergie régionale en Asie et dans le Pacifique: défis et possibilités concernant la mise en adéquation du secteur de l'énergie avec le développement durable (E/ESCAP/72/33)

Dans le cadre de la coopération et de l'intégration économiques régionales, le secrétariat étudie les mesures visant à promouvoir la connectivité de l'énergie régionale. Ce document donne un aperçu des défis à relever et des possibilités offertes dans la promotion de la connectivité de l'énergie régionale, ce qui facilite la mise en adéquation du secteur de l'énergie avec le développement durable. La Commission est invitée à examiner et à approuver les recommandations figurant dans ce document pour faciliter encore la connectivité de l'énergie régionale pour la région Asie-Pacifique.

Report of the Coordinating Committee for Geoscience Programmes in East and South-East Asia (E/ESCAP/72/INF/1) (en anglais seulement)

**Report of the Mekong River Commission (E/ESCAP/72/INF/2)
(en anglais seulement)**

La Commission est invitée à prendre note de ces deux rapports.

e) **Technologies de l'information et de la communication**

f) **Réduction des risques de catastrophe**

Documentation

Autoroute Asie-Pacifique de l'information: pour une connectivité inclusive et ininterrompue (E/ESCAP/72/17)

Renforcer la résilience face aux catastrophes transfrontalières (E/ESCAP/72/18)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/72/6, résolutions 68/5, 69/10, 69/11, 69/12 et 71/11)

Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa quatrième session (E/ESCAP/72/19)

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa dixième session (E/ESCAP/72/20)

Report of the Typhoon Committee (E/ESCAP/72/INF/3)
(en anglais seulement)

Report of the Panel on Tropical Cyclones (E/ESCAP/72/INF/4)
(en anglais seulement)

Autoroute Asie-Pacifique de l'information: pour une connectivité inclusive et ininterrompue (E/ESCAP/72/17)

Le présent document donne un aperçu des activités du Groupe de travail sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, telles qu'établies conformément à la recommandation de la quatrième session du Comité des technologies de l'information et de la communication et à la résolution 71/10 de la CESAP intitulée « Renforcer la connectivité régionale en matière de technologies de l'information et de la communication au moyen de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information ».

Outre les normes et les principes recommandés pour son fonctionnement, les domaines d'intérêt particuliers du groupe de travail comprennent quatre principaux piliers: le renforcement du réseau dorsal terrestre à large bande; l'harmonisation des systèmes et politiques de gestion du trafic de l'Internet; l'amélioration de la résilience de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication; et la fourniture de l'accès inclusif à l'Internet à haut débit. Ensemble, ces dimensions de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information aideront les pays membres à faire face à la fracture numérique et à promouvoir les avantages du renforcement de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication pour réduire les coûts de la connectivité et promouvoir le développement socioéconomique.

Renforcer la résilience face aux catastrophes transfrontalières (E/ESCAP/72/18)

Le présent document présente un aperçu de l'impact des catastrophes transfrontalières en Asie et dans le Pacifique et décrit les efforts menés par la Commission en faveur de la coopération régionale afin de faire face aux risques d'origine transfrontalière, notamment par le Fonds multidonateurs pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est, le

renforcement de la collaboration entre le Comité des typhons et le Groupe d'experts des cyclones tropicaux, et le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses. Le document met l'accent sur les initiatives et les activités du secrétariat à l'appui des efforts des États membres en vue d'utiliser des technologies innovantes, en particulier les applications de la technologie spatiale et les systèmes d'information géographique, pour faire face aux catastrophes transfrontalières telles que les inondations et les sécheresses. Le document met également en évidence les domaines dans lesquels il est possible de renforcer la coopération régionale liée à certains risques particuliers tels que les inondations transfrontalières des bassins hydrographiques, les crues soudaines, les vidanges brutales des lacs glaciaires et les glissements de terrain.

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/72/6, résolutions 68/5, 69/10, 69/11, 69/12 et 71/11)

Le document fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions suivantes de la Commission:

- a) Résolution 68/5 de la Commission, relative aux années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017);
- b) Résolution 69/10 de la Commission, relative à la promotion de la connectivité régionale des technologies de l'information et de la communication et à la construction des sociétés de la connaissance en réseau en Asie et dans le Pacifique;
- c) Résolution 69/11 de la Commission, relative à la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017);
- d) Résolution 69/12 de la Commission, relative au renforcement de la coopération régionale pour développer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique;
- e) Résolution 70/2 de la Commission, relative aux statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique;
- f) Résolution 71/11 de la Commission, relative à création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes.

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application efficace des résolutions susmentionnées.

Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa quatrième session (E/ESCAP/72/19)

Le Comité a tenu sa quatrième session à Bangkok du 27 au 29 octobre 2015. Il a passé en revue les problèmes liés aux risques de catastrophe dans la région et a promu la coopération régionale en matière de réduction des risques de catastrophe dans les activités de développement conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Il a exprimé son soutien

aux initiatives prises par la CESAP en matière de réduction des risques de catastrophe, et a souligné l'importance des facteurs suivants: la promotion des mécanismes de coopération régionale pour faire face aux risques de catastrophe, en particulier ceux ayant une nature transfrontalière; l'amélioration des systèmes régionaux d'alerte rapide multirisque et le renforcement des systèmes nationaux; la promotion des connaissances et des capacités régionales en matière d'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement et les statistiques relatives aux catastrophes; et le renforcement des initiatives régionales de coopération dans le domaine des applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique pour la réduction des risques de catastrophe.

La Commission souhaitera peut-être examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles que figurant dans le rapport du Comité, et donner de nouvelles directives au secrétariat.

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa dixième session (E/ESCAP/72/20)

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement et donner au secrétariat des orientations pour les activités futures du Centre.

Report of the Typhoon Committee (E/ESCAP/72/INF/3)
(en anglais seulement)

Report of the Panel on Tropical Cyclones (E/ESCAP/72/INF/4)
(en anglais seulement)

La Commission est invitée à prendre note de ces deux rapports.

g) Développement social

Documentation¹

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/71/6, résolutions 68/7 et 69/13)

Rapport du Comité du développement social sur sa quatrième session (E/ESCAP/72/21)

¹ Les documents de travail de la quatrième session du Comité de développement social fournissent des analyses approfondies de la dimension sociale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sont particulièrement utiles pour les délibérations ayant trait à ce point de l'ordre du jour. Les deux documents en question sont les suivants: a) « Défis dans la mise en œuvre de la dimension sociale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable » (E/ESCAP/CSD(4)/1); et b) « Solutions et modalités innovantes pour renforcer la dimension sociale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable (E/ESCAP/CSD(4)/2). Les deux documents sont disponibles sur le site Web des documents de la Commission.

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/72/6, résolutions 68/7 et 69/13)

Le document fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions suivantes de la Commission:

- a) Résolution 68/7, relative à la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, 2013-2022;
- b) Résolution 69/13, relative à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application efficace des résolutions susmentionnées.

Rapport du Comité du développement social sur sa quatrième session (E/ESCAP/72/21)

Le Comité du développement social a tenu sa quatrième session à Bangkok du 28 au 30 mars 2016. Il a examiné les principales tendances et questions du développement social dans la région, en particulier dans le contexte du Programme à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, et a identifié les mesures prioritaires à prendre pour intégrer efficacement la dimension sociale aux dimensions économique et environnementale. Il a examiné et proposé des recommandations relatives aux tendances régionales et concernant le chômage et l'éducation des jeunes, en particulier les problèmes soulevés par le passage de l'école au monde du travail dans la région de l'Asie et du Pacifique. Il a également approuvé le projet de cadre stratégique proposé pour 2018-2019 sur le développement social.

La Commission souhaitera peut-être examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles que figurant dans le rapport du Comité, et à donner de nouvelles directives au secrétariat.

h) Statistiques

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/71/6, résolutions 67/11, 70/2 et 71/14)

Rapport du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/72/22)

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa dixième session (E/ESCAP/72/23)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/71/6, résolutions 67/11, 70/2 et 71/14)

Le document fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions suivantes de la Commission:

- a) Résolution 67/11, relative au renforcement des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique;

- b) Résolution 70/2 sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique;
- c) Résolution 71/14, relative à la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, 2015-2024.

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et donner au secrétariat de nouvelles directives pour la mise en œuvre efficace des résolutions susmentionnées.

Rapport du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/72/22)

Le document donne un aperçu des activités du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique établies par la Commission à sa soixante et onzième session. Le Groupe directeur est le dépositaire de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, 2015-2024, et supervise la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Le document présente la situation actuelle de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans la région et les progrès accomplis à ce jour dans le Cadre d'action régional, sur la base des rapports de pays.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action régional et à approuver le rapport.

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa onzième session (E/ESCAP/72/23)

Le Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique a tenu sa onzième session à Bangkok du 30 novembre 2015 au 1^{er} décembre 2015. Les membres du Conseil ont examiné comment l'Institut pouvait évoluer pour mieux diriger le renforcement des capacités en matière de production de données et de statistiques pour le Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique. Le Conseil a recommandé des lignes d'action pour guider l'Institut dans la mise en œuvre de ses plans de travail annuels proposés pour 2016 et 2017, soutenant fortement le développement des capacités en vue du suivi et de la procédure d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément aux priorités exprimées par les États membres. Prenant note de l'importance essentielle des programmes de formation proposés concernant les mesures statistiques récentes et émergentes, et parallèlement à la réponse aux besoins de formation sur les fondements des statistiques officielles qui continue d'être donnée, le Conseil a prié instamment l'Institut et le secrétariat de prendre des mesures énergiques pour obtenir les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail de l'Institut d'une manière durable.

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration et donner des orientations quant aux activités futures de l'Institut.

i) **Activités sous-régionales pour le développement**

Documentation

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis liés au développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/72/24)

Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sur sa dixième session (E/ESCAP/72/25)

Composante 1: le Pacifique

Le document présente un examen des problèmes multidimensionnels et processus interdépendants auxquels est confrontée la sous-région du Pacifique alors qu'elle s'engage sur la voie de la mise en œuvre du Programme 2030 et des Orientations de Samoa. S'appuyant sur les résultats de la soixante et onzième session de la Commission et sur la résolution 71/4 sur la mise en œuvre des Orientations de Samoa, le document présente les grandes options proposées pour traiter des vulnérabilités uniques et particulières des pays et territoires insulaires du Pacifique, en mettant l'accent sur l'amélioration d'un processus décisionnel et d'une planification intégrés. Un programme de travail est établi pour le Bureau sous-régional à l'appui des moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable et des Orientations de Samoa. De plus, des mécanismes permettant d'améliorer la coordination au sein de la région Asie-Pacifique concernant les processus de la sous-région du Pacifique sont proposés.

La Commission souhaitera peut-être fournir au secrétariat des directives sur les options de politique générale retenues et sur les initiatives actuellement mises en œuvre par le secrétariat pour aider les États membres.

Composante 2: Asie de l'Est et du Nord-Est

Un bref examen des défis sous-régionaux pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie de l'Est et du Nord-Est est présenté. Cette vue d'ensemble présente les points saillants du programme sous-régional actuel de la Commission qui établit un lien entre un certain nombre de défis et l'orientation stratégique du secrétariat, notamment: i) appuyer la mise en œuvre des objectifs du développement durable par les États membres; ii) promouvoir la coopération et l'intégration économiques régionales; iii) favoriser l'inclusion sociale et les droits d'autres groupes vulnérables et marginalisés; iv) promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction de leurs effets, ainsi que la résilience aux catastrophes et aux chocs; et v) promouvoir les moyens de mettre en œuvre les objectifs du développement durable. Cette vue d'ensemble présente également un certain nombre d'options et d'initiatives de politique générale destinées à mobiliser les efforts sous-régionaux pour faire face aux défis et faire progresser l'action menée par le secrétariat dans la sous-région.

La Commission souhaitera peut-être fournir au secrétariat des directives sur les options de politique générale retenues et sur les initiatives actuellement mises en œuvre par le secrétariat pour aider les États membres.

Composante 3: Asie du Nord et Asie centrale

Un examen des enjeux et défis de politique générale qui caractérisent la sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale ainsi que les initiatives

que le secrétariat compte prendre pour faciliter la mise en œuvre du Programme 2030 sont présentés. Le document traite de l'approche interdépendante et intégrée des trois dimensions du développement durable, en évaluant les moyens suivants : i) améliorer la connectivité régionale grâce au renforcement des infrastructures de transport, d'énergie et de technologies de l'information et de la communication; ii) faciliter l'intégration du marché régional; et iii) renforcer la coopération et l'intégration économiques.

La Commission souhaitera peut-être fournir au secrétariat des directives sur les options de politique générale retenues et sur les initiatives mises en œuvre actuellement par le secrétariat pour aider les États membres.

Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sur sa dixième session (E/ESCAP/72/25)

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures de ce Programme.

Composante 4: Asie du Sud et du Sud-Ouest

La vue d'ensemble du sous-programme présente les enjeux et les défis auxquels sont confrontés les États membres de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest dans la mise en œuvre du Programme 2030, y compris en matière de coopération régionale. La vue d'ensemble examine les progrès accomplis par les États membres dans la sous-région quant à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, étant donné que ces derniers restent les priorités principales du Programme 2030, qui englobe les éléments inachevés des objectifs du Millénaire pour le développement pour en élargir par ailleurs la portée afin d'y inclure les moteurs et les catalyseurs intersectoriels du développement inclusif et durable.

Le document présente les priorités de politique générale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie du Sud et du Sud-Ouest, notamment l'exploitation du potentiel de la coopération régionale. L'accent mis sur ces priorités essentielles retenues dans le document permettrait à la sous-région d'être à l'avant-garde des pratiques transformatrices et innovantes permettant de corriger les inégalités et les déséquilibres, de combler les principaux écarts de développement et de sauter des étapes vers des solutions durables et à faible émission de carbone.

La Commission souhaitera peut-être fournir des directives sur les options de politique retenues et sur les initiatives mises en œuvre actuellement par le secrétariat pour aider les États membres.

4. Questions relatives à la gestion

Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le secrétariat soumet à la Commission, pour examen, des rapports portant sur une gamme de questions de gestion liées à l'efficacité continue des activités de la CESAP.

a) Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2014-2015

Documentation

Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2014-2015 (E/ESCAP/72/26)

Le document contient les principales constatations et recommandations provenant des évaluations faites durant la période biennale 2014-2015 concernant le programme de travail de la Commission. Les thèmes abordés ont notamment porté sur les mesures prises par le secrétariat pour donner effet à ces recommandations et pour renforcer la fonction d'évaluation du secrétariat en application de la résolution 66/15. De plus, conformément à la résolution 67/14, le document souligne les arrangements et initiatives principaux par lesquels le secrétariat coordonne ses activités avec celles des organisations régionales et sous-régionales opérant en Asie et dans le Pacifique. Le secrétariat travaille également avec les fonds, organismes et programmes des Nations par le biais du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application efficace des résolutions.

b) Modifications de programme proposées pour la période biennale 2016-2017

Documentation

Modifications de programme pour la période biennale 2016-2017 (E/ESCAP/72/27)

Des modifications pourront être apportées au programme pour la période 2016-2017 après l'identification des nouvelles priorités mondiales définies par le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et d'autres instances mondiales depuis l'adoption par la Commission du projet de programme de travail lors de sa soixante et onzième session.

La Commission est invitée à examiner les modifications proposées, en vue d'en approuver l'incorporation dans le programme de travail pour 2016-2017.

c) Projet de cadre stratégique pour la période biennale 2018-2019

Documentation

Projet de cadre stratégique pour la période biennale 2018-2019, deuxième partie: plan-programme biennal, développement économique et social en Asie et dans le Pacifique (A/71/6 (Prog.16))

Le document comprend: a) une description de l'orientation générale du programme; et b) les éléments du cadre logique pour chaque sous-programme.

La Commission est invitée à examiner le projet de cadre stratégique de la CESAP pour la période 2018-2019 et à y donner son aval.

d) Partenariats, contributions extrabudgétaires et développement des capacités

Documentation

Aperçu général des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités (E/ESCAP/72/28)

Le document présente un aperçu des partenariats menés par le secrétariat en 2015, y compris avec les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales, pour permettre aux Nations Unies de « travailler ensemble » à l'échelon régional et appuyer ses activités de développement des capacités. Il passe également en revue les ressources extrabudgétaires mobilisées pour l'exécution du programme de travail, et traite des activités de développement des capacités mises en œuvre par la CESAP en 2015.

Les membres et membres associés sont invités à annoncer les contributions qu'ils envisagent pour 2016.

5. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

Documentation

Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (E/ESCAP/72/29)

Le document porte sur les principales activités du Comité consultatif depuis la soixante et onzième session de la Commission, y compris le soutien apporté à la Secrétaire exécutive concernant certaines questions liées à la planification, à la mise en œuvre et au suivi du programme.

La Commission souhaitera peut-être formuler des observations sur le rôle du Comité consultatif et émettre de nouvelles directives au sujet de son action.

6. Date, lieu et thème de la soixante-treizième session de la Commission (2017)

Documentation

Date, lieu et thème de la soixante-treizième session de la Commission (2017) (E/ESCAP/72/30)

À moins qu'il n'en soit décidé autrement, la Commission tiendra sa soixante-treizième session à Bangkok en avril/mai 2017. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission est aussi invitée à choisir un thème pour ladite session.

Segment ministériel

7. Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique

a) Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique

Documentation

Renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/72/5)

Le document intitulé « Renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique » présente un examen de la coopération et de l'intégration économiques régionales en tant que stratégie essentielle de la région pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Dans sa résolution 70/1, la Commission a reconnu, entre autres, les progrès importants accomplis par les groupements et organisations régionaux dans l'intégration de leurs sous-régions, et a proposé un programme visant à élargir et à approfondir la coopération et l'intégration économiques en Asie et dans le Pacifique et à progresser vers l'objectif à long terme de la formation d'une communauté économique de l'Asie et du Pacifique. La résolution comprenait une proposition visant à créer quatre groupes de travail d'experts spécialisés œuvrant dans les domaines suivants: a) progresser vers la formation d'un marché intégré; b) créer une connectivité ininterrompue dans la région; c) renforcer la coopération financière; et d) développer la coopération économique pour affronter les vulnérabilités et les risques communs. Le document fournit un résumé des questions essentielles en s'appuyant sur les conclusions des groupes de travail d'experts pour faire progresser la mise en œuvre de cette résolution. La Commission est invitée à examiner les recommandations figurant dans ce document et à formuler ses observations et directives en vue de faciliter encore la mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok dans le cadre de la préparation de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique.

b) Étude 2016 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique

Documentation

Résumé de l'Étude 2016 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/72/31)

Le document fournit un examen des progrès accomplis par la région et de ses perspectives à court terme alors qu'elle est aux prises avec des défis émergents auxquels sa croissance économique doit faire face et qui sont liés à un ralentissement économique général sévissant dans les pays avancés ainsi qu'au sein de la région. En vue d'appuyer la croissance inclusive et de promouvoir le Programme 2030, les aspects de politique économique et sociale à prendre en compte sont notamment la croissance et le commerce; l'inflation, la politique monétaire et les marchés financiers; la politique fiscale et les questions liées à la dette privée; ainsi que les défis associés à la rapidité de l'urbanisation et à l'essor de la classe moyenne. Certains aspects sociaux et environnementaux sont également pris en considération. Le document analyse notamment le défi représenté par le développement de la productivité dans la région Asie-Pacifique et examine l'interdépendance entre la productivité et les objectifs de développement durable. Il recense les tendances et les modèles

de productivité et de croissance de productivité dans la région et met l'accent sur les politiques qui ont contribué à ces modèles dans les pays. Le document identifie également les difficultés rencontrées par les pays dans la stimulation de la productivité et illustre comment ces difficultés peuvent être surmontées. L'analyse se fonde sur une recherche interne, des études de pays et des enquêtes thématiques qui ont été commandées pour l'établissement de ce document.

**8. Thème de la soixante-douzième session de la Commission:
« Science, technologie et innovation pour le développement durable »**

Documentation

Science, technologie et innovation pour le développement durable
(E/ESCAP/7/32)

Le document présente les résultats de l'étude thématique intitulée *Harnessing Science, Technology and Innovation for Inclusive and Sustainable Development in Asia and the Pacific*. Cette étude a établi un cadre conceptuel commun et clair pour la science, la technologie et l'innovation pour aider les États membres à élaborer et à mettre en œuvre les meilleures pratiques quant aux politiques, cadres et stratégies en matière de science, de technologie et d'innovation pour réaliser le développement inclusif et durable par le partage des enseignements entre les dirigeants, les constructeurs et les débutants qui œuvrent dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation (c'est-à-dire à la faveur d'une coopération triangulaire), dans la région.

L'étude a aussi élaboré un cadre pour mesurer et suivre l'impact des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation et pour faciliter une comparaison régionale et le partage du savoir. Elle présente et promeut les progrès scientifiques et technologiques ainsi que les idées et les approches nouvelles et émergentes en matière d'innovation. Enfin, l'étude propose un ensemble pratique et contextuellement approprié de recommandations pour dynamiser la science, la technologie et l'innovation dans la région, en s'attachant en particulier à préconiser des mesures régionales en la matière.

9. Questions diverses

La Commission souhaitera peut-être examiner d'autres questions portées à son attention.

10. Adoption du rapport de la Commission

La Commission examinera et adoptera le rapport sur sa soixante-douzième session. Conformément à l'annexe I de la résolution 71/1, le rapport de la Commission comprendra les décisions et les résolutions de la Commission. Le projet de compte rendu des travaux de la session de la Commission, établi par le secrétariat, sera distribué aux membres et membres associés dans les 15 jours suivant la clôture de la session afin de recueillir leurs observations.